



LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE EN MATIERE D'IMMEUBLES

URBANISME

Profil intervenant Christophe AGOSTINI, Maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise et avocat spécialiste en droit public

OBJECTIFS

Sécuriser l'usage des pouvoirs de police du maire en matière d'immeubles.

DURÉE

Une journée de 9h00 à 17h00
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

€ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

- Moins de 500 habitants : **150 €**
- De 500 à 999 habitants : **170 €**
- De 1000 à 3999 habitants : **180 €**
- De 4000 à 9999 habitants : **190 €**
- + De 9999 habitants : **200 €**

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 290 €.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin de préinscription à remplir sur notre site internet :

☰ Nos formations

☰ Urbanisme

■ Les pouvoirs de police du maire en matière d'immeubles

A retourner par email à
formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations
01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.



PUBLIC CONCERNÉ

Élus, Agents, Collaborateurs de cabinet,

CONTENU

- Le maire est titulaire de pouvoirs propres en matière de police administrative générale et spéciale, qu'il convient de distinguer, le cas échéant en concurrence avec d'autres autorités administratives (ex : le préfet), avant de les utiliser conformément à leur objet en toute sécurité juridique.
- La police administrative générale et les immeubles,
- Les diverses polices spéciales applicables aux immeubles (urbanisme, environnement, santé publique...),
- Le jeu de la police de l'habitat insalubre,
- Le fonctionnement de la police des immeubles menaçant ruine,
- La concurrence des autorités administratives,
- Le contentieux des mesures de police.

